

Conseil de l'Amirauté de vous faire connaître qu'à l'époque où ils ont consenti à délaissier certaines de ces réserves, ne retenant que 110 acres à Port-Moody, ils étaient sous l'impression que le terminus du chemin de fer Canadien du Pacifique se trouverait à proximité de la réserve en question.

2. Le rapport du commandant de la station qu'ils viennent de recevoir, expose que le terminus sera probablement à la Baie-aux-Anglais, et si c'est le cas, l'étendue de terre réservée à l'entrée de Burrard-Inlet (marquée A sur le plan) qu'ils ont délaissée sera d'une valeur beaucoup plus grande à la marine que l'étendue retenue.

3. Dans ces circonstances je dois dire que Leurs Seigneuries espèrent qu'il n'est pas trop tard pour reprendre possession de la réserve de la Baie aux-Anglais, et dans ce cas, je me permettrai de suggérer qu'il serait peut-être préférable de retenir les deux réserves ci-dessus mentionnées jusqu'à ce qu'on ait définitivement réglé la question du terminus. Leurs Seigneuries pourront alors mieux décider laquelle des réserves ils devront retenir dans l'intérêt de la marine de Sa Majesté.

Je demeure, etc.,

EVAN MACGREGOR.

Au sous-secrétaire d'Etat, Bureau des colonies.

*Le comte de Derby au gouverneur général.*

DOWNING STREET, 2 août 1884.

MILORD,—Relativement à ma dépêche (n° 39) du 27 mars dernier et à la correspondance antérieure au sujet de la remise de certaines terres réservées pour les fins navales et militaires dans la Colombie-Britannique, j'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre de l'amirauté proposant l'échange de terre à Esquimalt, pour la communiquer au gouvernement de Votre Seigneurie.

Je vous demande de m'informer si votre gouvernement acquiesce à cette proposition.

J'ai, etc.,

DERBY.

Au gouverneur général

le très honorable marquis de LANSDOWNE, G.C.M.G., etc., etc., etc.

*L'amirauté au ministère des colonies.*

AMIRAUTÉ, 29 juillet 1884.

MONSIEUR,—Relativement à la lettre de l'amirauté (D. D., 2789) en date du 29 février dernier, au sujet des réserves de la marine dans la Colombie-Britannique, j'ai ordre des lords commissaires de l'amirauté de vous demander de vouloir bien prier le secrétaire d'Etat pour les colonies de s'enquérir auprès du gouvernement du Canada s'il aurait quelque objection à transférer à l'amirauté un lopin de terre à Constance-Coal, havre d'Esquimalt marqué en bleu sur la carte ci-annexée, en échange des réserves C. et D., sur le plan transmis avec la lettre mentionnée plus haut.

Je suis, etc.,

EVAN MACGREGOR.

Le sous-secrétaire d'Etat, ministère des colonies.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, LUNDI, le 20e jour d'avril 1885.

PRÉSENT :

Son Excellence le gouverneur général en conseil.

Sur la recommandation, de l'honorable ministre de l'intérieur, à laquelle l'honorable ministre de la justice a donné son adhésion, et en vertu des dispositions du 4e paragraphe du 11e article de l'acte passé à la session du parlement du Canada tenue dans la 47e année du règne de Sa Majesté, chapitre 6, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer de l'île Vancouver, le bassin de radoub d'Esquimalt et certaines terres de chemin de fer de la province de la Colombie-Britannique, concédées au Canada,"